

CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

« LA BOUCLE VERTE »

Préambule

La Semaine du développement durable est un rendez-vous incontournable et très attendu. Chaque année, le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir, fin mai-début juin, les principes du développement durable.

Dans cette optique, les communes d'Essey-lès-Nancy, Pulnoy, Saulxures-lès-Nancy et Seichamps organisent une manifestation intercommunale itinérante qui s'efforcera de traverser les quatre territoires. « La Boucle verte » est une randonnée proposée au public pour découvrir les richesses et le patrimoine des quatre communes traversées.

Pour mener à bien ce projet intercommunal, les quatre communes mettent en commun leurs moyens humains et matériels avec le triple objectif :

- d'avoir une approche intercommunale pour promouvoir la semaine européenne du développement durable au sein de l'agglomération et ainsi toucher le plus large public possible,
- de permettre aux habitants d'une commune de découvrir ou de connaître mieux les communes voisines, leurs richesses naturelles, leurs infrastructures, leurs particularités,
- de créer du lien entre les participants.

CONVENTION

Entre les soussignés :

La Ville d'Essey-lès-Nancy, représentée par son maire, Monsieur **Michel BREUILLE**, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2015,

Et

La Ville de Seichamps, représentée par son maire, Monsieur **Henri CHANUT**, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du

Et

La Ville de Pulnoy, représentée par son maire, **Madame Michelle PICCOLI**, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du

Et

La Ville de Saulxures-lès-Nancy, représentée par son maire, Monsieur **Michel CANDAT**, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit :

- les modalités de mise à disposition des matériels et personnels des communes partenaires pour l'organisation d'une manifestation intercommunale : « La Boucle verte », dans le cadre de la semaine européenne du développement durable l'année 2016,
- les conditions financières et techniques qui seront appliquées dans le cadre de cette convention.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES COMMUNES PARTENAIRES

Les communes s'engagent à :

- définir des itinéraires le dimanche 5 juin 2016 privilégiant les axes dédiés aux déplacements doux, et en relation avec le thème de l'édition 2016,
 - *un, d'une vingtaine de kilomètres, destiné aux bons marcheurs, permettra aux participants de découvrir la diversité patrimoniale et les sites remarquables des quatre communes,
 - *un, d'une douzaine de kilomètres, pour des marcheurs entraînés, permettra également de découvrir la diversité patrimoniale et les sites remarquables des communes traversées,
 - *l'autre, plus familial et plus court de 7 à 8 kilomètres limité aux plaines principalement sur la commune organisatrice.
- présenter la richesse du patrimoine naturel (faune, flore, histoire...) des communes situées dans la ceinture périurbaine avec le concours éventuel d'organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement ou de l'histoire.
- présenter les actions communales réalisées dans le cadre du développement durable,
- organiser un point de ralliement en un lieu stratégique de chaque commune, qui permettra aux participants de se regrouper, de se désaltérer, de se reposer, d'échanger et de s'informer. Chaque commune assurera le montage des stands nécessaires au bon déroulement de la manifestation sur son territoire. Il en sera de même pour le mobilier accessoire (barrières, tables, chaises...),
- organiser sur le lieu d'arrivée des circuits un temps festif : apéritif bio avec restauration possible à base de produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable et collecter les questionnaires d'observation renseignés qui ont été remis aux participants lors de l'inscription.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

Une campagne de communication sera menée et portée par les quatre communes, chacune selon ses moyens. La manifestation 2016 sera dotée d'un visuel spécifique qui sera décliné sur différents supports papier (affiches, dépliants, flyers, ...) et informatiques (site dédié, blog, réseaux sociaux, envoi de courriers électroniques, ...) Les quatre communes mettront leurs moyens de diffusion internes au service de la réussite de la manifestation (panneaux d'affichage électronique, bulletins municipaux, banderole(s), newsletters...). La presse locale sera sollicitée pour relayer l'information (journaux gratuits, magazines de l'agglomération...) sous forme d'un encart fourni. Un dossier de presse sera envoyé aux radios et aux télévisions susceptibles de couvrir l'événement.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION

Les parties susvisées ont désigné la commune de Saulxures-lès-Nancy en qualité de coordonnateur pour :

- **la recherche de financements et de partenaires financiers** susceptibles de subventionner la manifestation « La Boucle Verte » auprès des acteurs institutionnels (Fonds européen, Conseil

Régional, Conseil Départemental, Communauté Urbaine du Grand Nancy, Maison de l'Habitat et du Développement Durable, Maison du vélo, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, ...), ou d'organismes ou entreprises privées.

- **L'élaboration d'un budget prévisionnel** de la manifestation « La Boucle Verte » qui sera soumis à l'approbation des 4 communes partenaires.

ARTICLE 5 : ASSURANCE - SECURITE

Chaque commune a souscrit une assurance en responsabilité civile et procédera en cas de besoin à une déclaration auprès de son assureur pour tout sinistre survenu sur son territoire en lien avec la manifestation « La Boucle Verte ».

La commune coordinatrice se charge de la déclaration à la Préfecture et chaque ville met en œuvre les moyens de sécurité sur les parcours empruntant son territoire, notamment pour les traversées de route.

ARTICLE 6 : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Les dépenses faisant l'objet d'une mutualisation porteront sur :

- les frais relatifs à la communication,
- les frais administratifs sur la base d'un forfait,
- les fournitures de collations,
- l'installation éventuelle de toilettes mobiles.

Le coordonnateur s'engage à produire toutes les pièces permettant de justifier les montants facturés.

Chaque commune participera à hauteur d'un montant qui ne pourra excéder 500 € pour financer cette manifestation.

ARTICLE 7 : DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au terme de la réalisation de l'édition 2016 de la manifestation intercommunale « La Boucle Verte ».

Chacune des parties pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date de la manifestation intercommunale. Les frais induits par le dégroupage de la collectivité seront intégralement imputés à cette dernière.

Fait le

Le Maire de la Ville
d'Essey-lès-Nancy
Michel BREUILLE

Le Maire de la Ville
de Seichamps
Henri CHANUT

Le Maire de la Ville
de Pulnoy
Michelle PICCOLI

Le Maire de la Ville
de Saulxures-lès-Nancy
Michel CANDAT